

<b>PRESENTS</b>		
LAMANDE	Jean Claude	<i>Président de la Commission</i>
ANDRE	Marie-Louise	KERBORS
FREMERY	Bernard	LA ROCHE-JAUDY
HAMON	Annie	PERROS-GUIREC
HENRY	Serge	TROGUERY
HERVE	Thérèse	LANNION
LE CORFEC	Nicole	PLUZUNET
LE CORRE	Jean-Yves	PLUFUR
LE LEER	Jean-Pierre	CM, PLOUMILLIAU
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN
MEHEUST	Christian	LANNION
MORVAN	Gildas	TREDUDER
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU
TREMEL	Jacques	QUEMPERVEN
WOLF	Bernard	LOGUIVY-PLOUGRAS
TRILLET	Jean Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
<b>EXCUSES</b>		
LE FUSTEC	Christian	<i>Vice-Président de la Commission</i>
COLLETTE	Jean-Louis	PLOUZELAMBRE
NEUKUM	Jean	CM, PLOUGRESCANT
<b>ASSISTAIENT</b>		
BALLU	Julie	<i>Directrice Générale Adjointe des Services Pôle Eau et Assainissement</i>
LAVAUUR	Sylvain	<i>Directeur Environnement - aménagement - Economie agricole</i>
BUSELLI	Laurent	<i>Directeur de la construction</i>
BRIANT	Gwénaëlle	<i>Directrice Adjointe Service Environnement - aménagement - Economie agricole</i>
BIET	Mélanie	<i>Responsable Energie</i>
JOJON	Samuel	<i>Coordonnateur BV Vallée du Léguer</i>
CHAVIN	Lucie	<i>Coordnatrice SAGE Baie de Lannion</i>
ROCHARD	Loïc	<i>Coordonnateur BV Jaudy-Guindy-Bizien</i>

## ORDRE DU JOUR

**1. ENERGIE :**

- **Fonds de concours énergie,**
- **Avancement des dossiers Chaufferie bois,**
- **Subventions.**

**2. ENVIRONNEMENT :**

Programmes Bassins versants Lieue de Greve, Léguer, Jaudy-Guindy-Bizien et Sage Baie de Lannion : Bilans 2018 et prévisionnels 2019.

**3. Questions diverses.****1. ENERGIE :**

- **Fonds de concours énergie,**

Bilan des FCD 2018 : 9 communes concernées pour 80 000 euros de fond de concours demandés.

Premier dossiers 2019 : changement de la chaudière gaz de Prat qui bénéficie de 20% de FDC.

Validation de la demande. Pas de remarques particulières

- **Avancement des dossiers Chaufferies bois,**

Beaucoup d'études de faisabilité positives réalisées en 2017 et 2018 : lancement de maîtrise d'œuvre pour 3 projets : Trestel, Tréguier/Minihy-Tréguier, Loguivy-Plougras.

Premier retours de l'étude de faisabilité de l'espace Erhel et des entreprises attenantes très positifs : à poursuivre.

Lancement d'une étude de faisabilité pour une extension du réseau de chaleur de Trévou-Tréguignec bourg.

Démarrage des travaux de La Roche-Jaudy et du siège LTC au premier semestre.

- **Subventions.**

Avis positifs sur les demandes de subvention pour les travaux de chaufferie bois de la Roche-Derrien sur la commune de la Roche-Jaudy et l'étude de faisabilité de Trévou-Treguignec, ainsi que pour le solaire thermique de la capitainerie de Lézardrieux (gestion déléguée du fonds chaleur).

**2. ENVIRONNEMENT :**

- **Programmes Bassins versants Lieue de Greve, Léguer, Jaudy-Guindy-Bizien et Sage Baie de Lannion : Bilans 2018 et prévisionnels 2019.**

Les programmes d'action 2019 sur les bassins versants et le SAGE ont été élaborés dans le contexte d'une baisse des subventions de l'Agence de l'Eau prévue dans son 11<sup>e</sup> programme. Les modalités d'intervention des partenaires financiers ne sont pas encore toutes connues.

Le programme d'action 2019 des bassins versants de la Lieue de Grève correspond à la deuxième année du plan de lutte contre les algues vertes signé le 25/04/2018. Une première phase de mobilisation des agriculteurs a été initiée au cours du deuxième semestre 2018 et connaît une bonne participation et des engagements significatifs. Parmi les nouvelles actions du plan :

- la boucle vertueuse permet de reconnaître les efforts et les engagements des agriculteurs dans le plan de lutte contre les algues vertes.

- des programmes d'action renforcés vont être mis en place sur les sous bassins versants ayant un fort enjeu azote.

La question de l'impact des agriculteurs réfractaires à tout engagement dans le plan est évoquée. Il est rappelé qu'il s'agit d'un programme d'action basé sur le volontariat et que cette question relève de l'action de l'Etat qui devra prendre ses responsabilités.

Le programme d'action 2019 sur le bassin versant Vallée du Léguer constitue la 4<sup>ème</sup> année du Projet Territoire d'Eau 2016-2021. Il s'inscrit dans la continuité du programme pluriannuel avec des ajustements liés à la baisse voire l'arrêt de subventions. L'une des actions concernées est l'arrachage de la balsamine de l'Himalaya. Il va être proposé aux communes du BV de mobiliser des bénévoles pour participer à des chantiers d'arrachage au cours de l'année. Des études seront lancées en 2019 sur de nouveaux ouvrages concernés par la grande continuité piscicole pour des travaux potentiels à partir de 2020.

La question de l'acquisition par les collectivités de parcelles situées sur les périmètres de protection de captage et de leur boisement est posée. Cela implique de préempter sur du parcellaire agricole ce qui est difficile.

Il est également demandé si les formations d'animateurs (TAP, enfance-jeunesse, SIVU, centre loisir, etc.) sont faites en régie ou par des organismes extérieurs : il est répondu que ces formations sont dispensées par des prestataires : essentiellement le CRIR (Centre Régional d'Initiation à la Rivière) et le centre forêt bocage.

Après une année 2018 principalement consacrée au bilan du contrat 2014-2018, 2019 est une année transitoire pour le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien avec pour objectif principal l'élaboration du programme pluriannuel 2020-2025. Plusieurs pistes d'actions ressortent du bilan présenté au comité de pilotage du bassin versant le 20/10/2018. Une étude sur les bassins versants côtiers où se croisent plusieurs enjeux sera conduite en 2019 pour alimenter la construction du nouveau programme. Afin de maintenir la dynamique sur le bassin versant, des actions engagées dans le précédent programme seront poursuivies : actions agricoles, travaux et gestion du bocage, travaux sur les milieux aquatiques et accompagnement des collectivités et des particuliers sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le SAGE Baie de Lannion entre dans sa phase de mise en œuvre suite à son approbation le 11/06/2018. Un tableau de bord va être élaboré et renseigné au cours de l'année 2019 afin de recenser et de suivre l'avancement des actions menées par les différents acteurs du territoire (bassins versants, EPCI...) permettant de répondre aux préconisations du SAGE. Le SAGE Baie de Lannion conduit directement certaines actions : Diagnostic bactériologique sur les bassins versants du Yaudet et du Kerdu, état des lieux et accompagnement des communes de la Lieue de Grève dans l'objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires, Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la sensibilisation des usagers des espaces portuaires en partenariat avec Natura 2000 et le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

La question de l'intérêt de la réouverture des captages abandonnés a été évoquée. L'étude en cours pour le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur le périmètre de LTC prend en compte cette question et le rapport coût / bénéfice doit être analysé. Cette question se pose notamment dans le contexte du changement climatique et de la disponibilité de la ressource en eau potable.

A la question de la pertinence de la construction de l'école de musique de Lannion en zone inondable, il est répondu que cette question doit être traitée au niveau de l'urbanisme.

Réponse à posteriori : le permis de construire en cours d'instruction a tenu compte de cette situation.

Jean Claude LAMANDE explique qu'une réflexion avec l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne) au niveau Régional est en cours quant à la recherche de nouveaux financements répondant aux baisses de subventions, notamment de l'Agence de l'eau.

### **3. Questions diverses.**

La candidature de LTC à l'appel à projet pour l'élaboration des Atlas de la biodiversité qui avait été présentée lors d'une précédente réunion de la commission n°5 a été retenue. Le projet de LTC étant le seul dossier retenu en Bretagne pour l'année 2019. Toutes les données recueillies dans le cadre des programmes de bassins versants et SAGE (inventaires cours d'eau, zones humides...) ou d'autres actions menées par LTC alimenteront ce travail. Les données produites par d'autres acteurs, notamment les associations, sur le territoire pourront (et devront) également être valorisées dans ce cadre.